

## RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

---

**FRAIS DE SURVEILLANCE**

**ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES**

**À L'HEURE DU MIDI**

## FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI

Le 17 mai 2016, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a adopté sa nouvelle tarification des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi.

Ces frais sont en vigueur pour toute l'année scolaire 2016-2017. Voici les tableaux indiquant la nouvelle tarification :

### Primaire – année scolaire 2016-2017

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0 \$

\* Les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école sont fixés à 4 \$ par jour.

### Secondaire – année scolaire 2016-2017

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$



Édith Pelletier  
Directrice générale